

ABONNEMENTS
 Les ABONNEMENTS
 sont des 1^{er} et 16 de chaque mois
 se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11
 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'a-
 bonnement
 un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
 LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,
 MM. Laffie et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annon-
 ces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2.		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)		Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Omnibus mixte	
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h49	7h40	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX. —	7 45	10 30	Fumel.....	7 37	9 37
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h48	3h31	7h40	PÉRIGUEUX. —	6 50	1 45	Soturac Touzac.....	7 50	9 49
Luzach.....	5 47	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	Duravel.....	8 2	9 57
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	BORDEAUX.....	3 28	10 18					Puy-l'Evêque.....	8 11	10 6
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	RODEZ.....	9 34						Castelfranc.....	8 30	10 20
Duravel.....	6 27	2 44	6 58	AURILLAC.....	9 42						Luzach.....	8 44	10 32
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	VIERZON.....	7 15	12 42	7 53	AGEN. — Départ.	5h50	2h	Parnac.....	8 55	10 41
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 4	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	Mercuès.....	9 7	10 52
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26								Cahors..... — Arrivée.	9 25	11 8

Cahors, le 15 Avril 1875

On lit dans le Réformateur :

Si le Journal du Lot est réellement rallié à la constitution du 25 février qui fait aujourd'hui de la République le gouvernement « légal et défini », il prouverait bien mieux sa bonne foi en s'assujettissant à la règle suivie par le parti républicain, qui est celle : d'accepter le candidat désigné par les délégués des cantons réunis en congrès.

Notre confrère se trompe s'il croit que la Constitution du 25 février a créé une situation dans laquelle tous les partisans du gouvernement légal doivent faire partie du même groupe électoral, et travailler ensemble aux mêmes institutions.

La base fondamentale est faite pour tous, cela est vrai; mais chacun garde ses vues et ses préférences non seulement pour les institutions organiques qui seront en quelque sorte l'édifice de la Constitution, mais encore sur les hommes chargés de la direction des affaires publiques à tous les degrés politiques et administratifs. Qui pourrait admettre, en effet, que nous accepterions jamais le programme radical avec le mandat impératif, l'instruction laïque, le rétablissement du Gouvernement et des Assemblées à Paris, la suppression du budget des cultes, la réorganisation des gardes nationales, l'impôt sur le capital au lieu de l'impôt sur le revenu, etc., etc.? Qui pourrait admettre encore que nous verrions avec une tranquille satisfaction l'avènement de M. Marcou au ministère de l'intérieur, de M. Félix Pyat à l'instruction publique, et de M. Louis Blanc à la guerre ou à la marine?

Le régime défini et légal que nous avons, a précisément cela d'avantageux qu'il se prête aux manifestations diverses de l'opinion publique, à la condition d'être loyalement pratiqué et de ne pas être livré à ce parti prétendu avancé, qui ne condamne ni le 15 mai, ni les journées de juin, ni peut-être la commune.

Nous ne servons point la même cause que les radicaux, en ce sens que, sous l'égide du même gouvernement, nous défendons des doctrines religieuses et sociales contraires aux leurs. Ils font la guerre à l'Eglise, tandis que nous nous glorifions de lui donner un appui résolu et dévoué au milieu des persécutions suscitées contre elle par le Prussien. Nous ne voyons pas de ministres plus dignes et plus véritablement libéraux que MM. Buffet et Dufaure, tandis qu'ils ne seraient pas fâchés de recruter un cabinet, jusques sur les bancs les plus extrêmes de l'extrême gauche. Avant le 25 février, il était naturel, il était logique, il était habile que toutes les nuances du

parti républicain fussent alliées pour le combat électoral, afin d'arriver au triomphe de la forme de gouvernement sur laquelle ces différentes nuances étaient d'accord, en restant absolument divisées sur tout le reste. Aujourd'hui, les choses sont grandement changées, et le Réformateur se trompe d'époque. Le centre gauche, composé d'anciens monarchistes auxquels la République française rendait un éclatant hommage il y a deux jours, ne peut pas suivre la même voie que l'extrême-gauche; et les radicaux de l'extrême-gauche, de leur côté, excommunient déjà la gauche républicaine dont ils ont exclu sans pitié tous les candidats, dimanche dernier, aux élections du Conseil général de la Seine. Quand les amis du Réformateur, à Paris, ont repoussé les amis de MM. Arago et Jules Favre, comme entachés de modérantisme, comment le Réformateur peut-il s'imaginer que nous allons faire partie des mêmes comités et signer le même programme dans le Lot, nous qui sommes déjà bien loin, grâce à Dieu, des tendances de MM. Arago et Jules Favre?

Sous la République révisable qui est la loi commune, nous avons pour devise : Ordre, conservation, liberté, paix sociale, religion. Nous appelons sur ce terrain tous les esprits modérés qui, ayant été attachés à d'anciens partis, ne veulent plus discuter sur l'étiquette du gouvernement, et se préoccupent surtout des lois qui doivent nous régir et des hommes qui les mettront en pratique.

Les vrais conservateurs, encore éloignés les uns des autres, mais destinés à s'unir infailliblement, exerceront une action souveraine et fortifiante le jour où ils le voudront : nous devons leur dire, en même temps que nous disons à d'autres que, le principe du gouvernement étant une fois reconnu et accepté, nous réservons notre liberté pleine et entière aussi bien dans les questions soumises à l'Assemblée que dans celles soumises au suffrage universel.

La Chambre de commerce de Saint-Etienne a offert, jeudi soir, à M. le vicomte de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce, un banquet auquel assistaient 75 personnes.

M. de Meaux a prononcé le discours suivant, en réponse à un toast porté au ministre et au citoyen par M. Faure-Belon :

Messieurs, le bienveillant et cordial accueil que je reçois ici m'émeut plus encore qu'il ne m'honore. Ailleurs, dans le monde industriel et commercial au milieu duquel m'appellent maintenant mes fonctions, je suis un nouveau venu; ici, parmi vous, je suis, n'est-ce pas, un vieil ami, un ami qui connaît vos services et qui regardera toujours comme une bonne fortune personnelle, l'occasion de les honorer et de leur rendre hommage; un ami qui connaît,

aussi vos intérêts, car il les a étudiés pour les défendre à une époque où vous les jugiez menacés. Les combinaisons économiques que nous combattons alors se sont évanouies. Elles se sont brisées contre la force des choses, contre des nécessités plus impérieuses que la volonté la plus opiniâtre.

Mais votre tâche n'est pas achevée. Nos traités de commerce expirent dans deux ans; nous aurons à régler les tarifs, à déterminer le régime économique qui convient le mieux à notre pays. Il est temps, dès à présent, d'en délibérer, et je viens, dans ce moment même, de convier les chambres de commerce à cette délibération.

La vôtre, messieurs, est assurément l'une de celles qui nous apporteront le plus de lumières. Vous qui savez manier avec une égale supériorité le fer et la soie, extraire la houille, envoyer à travers le monde entier vos rubans et vos armes, vous nous aiderez à concilier des intérêts qui paraissent quelquefois contradictoires.

Je suis fier d'avance du concours que j'attends, dans cette grande enquête, de la chambre de commerce de Saint-Etienne, de même que je me suis senti fier de la grande part que vous avez prise aux efforts de l'industrie française pour relever notre pays de ses malheurs; oui, pour le relever à ses propres yeux et à ceux du monde, car ses ressources de l'industrie, ce n'est pas seulement la richesse c'est avant tout le travail, c'est-à-dire un signe incontestable de la force et de la virilité nationales.

En retour des consolations et des espérances que vous nous avez apportées, vous avez le droit, messieurs, de demander à vos mandataires politiques ce qu'ils ont fait pour vous; ce qu'ils ont fait depuis nos désastres. C'est précisément de vous assurer dans l'ordre et la paix, la sécurité du travail. Quand je me reporte à quatre années en arrière, et que je compare ce que nous étions alors à ce que nous sommes aujourd'hui, il me semble que malgré bien des mécomptes, bien des souffrances et peut-être bien des alarmes, nous avons quelques droits de vous dire : Ayez confiance.

Le désarmement des gardes nationales a été à la guerre civile ses cadres; le maintien du gouvernement hors de Paris a soustrait à l'émeute son objet. Le pouvoir a été remis aux mains fermes et pures d'un soldat sans reproche qui doit à son désintéressement même, le plus grand témoignage de confiance qu'un citoyen ait jamais peut-être reçu d'une nation. Enfin, au régime républicain établi en fait à la chute de l'empire, l'Assemblée nationale a substitué un régime républicain plus nettement défini et muni d'organes plus réguliers. Je ne me suis pas associé par mon vote à cette dernière résolution; mes plus profondes, mes plus chères convictions ne me le permettaient pas. Mais, une fois rendue, la loi s'impose au respect de tous : d'abord parce qu'elle est la loi, ensuite parce que cette loi a pris soin elle-même de respecter toutes les convictions honnêtes, ne fermant la porte de l'avenir (c'est mon honorable collègue M. Wallon qui l'a dit, et il avait plus que personne qualité pour l'attester) ne fermant la porte qu'aux coups d'Etat et aux révolutions.

Dans ces conditions quel patriote consentirait à se désintéresser du sort de la patrie malheureuse?

Quel conservateur marchanderait son concours à l'homme que les conservateurs ont porté, maintenu, affermi au pouvoir et qui y demeure pour les défendre? Sur un terrain que tous n'ont pas choisi, tous peuvent trouver place pour soutenir, à travers les épreuves et les dangers qui nous attendent encore, la cause de l'ordre et de la liberté; tous doivent, quelles que soient d'ailleurs leurs origines ou leurs préférences politiques, s'unir pour garder la société française, à l'abri des menées téméraires ou coupables qui prétendraient la bouleverser ou la détruire. Ma présence dans le cabinet est un appel à cette

union, à cette action commune des bons citoyens, laissez-moi vous le dire, le jour où partout, en effet, les bons citoyens, les hommes d'ordre se lèveront tous ensemble et marcheront unis, le péril social que vous venez de signaler, et non sans motif, mais en face duquel, croyez-le bien, vous n'êtes pas désarmés, le péril social sera conjuré.

Je ne veux pas m'asseoir sans remercier encore la Chambre de commerce et son digne président que j'ai été si heureux de trouver ici pour m'accueillir.

A la chambre de commerce de Saint Etienne, A M. Faure-Belon, c'est-à-dire à l'intégrité, au désintéressement et au courage civil.

Dans notre précédent numéro, nous avons fait connaître l'opinion du Français sur les prétentions de l'Allemagne à l'égard de la Belgique. Nous citons aujourd'hui plusieurs autres journaux.

On lit dans la Patrie :

Personne n'est plus convaincu que nous ne le sommes de la nécessité pour tous les organes de l'opinion en France d'observer, à l'égard des manifestations de la politique allemande, une réserve sévère, et la plus impassible circonspection. Dans la situation où la France s'est trouvée après les désastres 1870-74, la patience et le silence sont devenus, pour un temps indéterminé, nos meilleures armes et le seul refuge de notre dignité. Nous sommes des spectateurs non pas désintéressés mais forcément neutres de tous les développements de la politique de M. de Bismarck.

Notre rôle obligatoire de simple spectateur ne nous interdit pas cependant de prendre note des incidents qui se produisent et de les interpréter avec l'intelligence qui nous est départie et dans le sens de nos sentiments et de nos intérêts. A ce titre, et sans sortir de notre stricte réserve, nous croyons légitime de signaler la vive émotion qu'a suscitée dans le monde politique européen l'annonce des observations adressées par le représentant de l'Allemagne au ministre des affaires étrangères de Belgique. La presse anglaise, notamment, a accueilli cette nouvelle avec un mécontentement des plus manifestes. C'est un axiome de la politique anglaise que l'indépendance et la neutralité de la Belgique sont, en Europe, une sorte de question britannique. Tous les journaux, le Times en tête, ont donc ressenti comme un tressaillement national quand ils ont été informés d'une manière positive de l'existence des représentations allemandes au gouvernement belge. Le journal de la Cité termine son article en déclarant qu'au cas où la politique allemande accentuerait son mouvement dans le sens indiqué par ce grave incident, cela équivaldrait à un changement complet dans les relations des principaux Etats de l'Europe.

Il n'est pas indifférent de remarquer qu'au moment où cet article a été écrit, le texte officiel de la Note allemande n'avait pas été livré à la publicité; on ne connaissait encore que les pourparlers entre le cabinet belge et le ministre allemand à Bruxelles, pourparlers dont la plupart des journaux belges, avec un patriotisme très-intelligent, s'étaient attachés à atténuer la gravité. Aujourd'hui la Note du comte Perponcher est intégralement connue, et il ne semble pas que son texte puisse calmer les inquiétudes que le soupçon du conflit prusso-belge avait fait naître. Ce n'est pas notre rôle de discuter les allégations allemandes. Nous l'avons dit et nous le répétons, l'attitude correcte pour la politique française en pareille occurrence doit être celle d'un spectateur qui, connaissant ses incapacités présentes, se

tient rigoureusement à l'écart de difficultés dans lesquelles il se sait hors d'état d'intervenir efficacement. On remarquera toutefois l'à-propos avec lequel la *Gazette de Cologne* a publié la Note du comte de Perponcher. Le correspondant qui réside à l'étranger à qui elle doit la communication de cette pièce importante pourrait bien, sans invraisemblance, avoir résidé ces jours derniers à Venise, et comme, en qualité de correspondant de la *Gazette de Cologne*, il ne peut pas être un ennemi de M. de Bismarck, on serait tenté de croire que ce qu'il a cru entrevoir dans l'entrevue des souverains d'Autriche et d'Italie l'a décidé à envoyer à son journal un document précieux, susceptible de produire une certaine diversion dans les préoccupations de la diplomatie européenne, trop exclusivement tournées du côté de l'Adriatique.

On lit dans le *Journal de Paris* :

La Note du gouvernement allemand au gouvernement belge contient une erreur de raisonnement qu'il importe, à notre avis, de ne pas laisser passer sous silence. Le rédacteur de la Note a cru pouvoir invoquer les principes du droit international à l'appui de la prétention élevée par son gouvernement, prétention qui ne va à rien moins qu'à pratiquer une intervention directe dans les affaires intérieures de la Belgique. Mais le droit international, qui règle les rapports extérieurs des nations entre elles, n'autorise en aucune façon un peuple quelconque à intervenir dans les affaires intérieures d'un autre peuple, en lui suggérant l'adoption de telle ou telle mesure politique ou administrative. Il existe une ligne de démarcation profonde, une distinction précise entre les actes qu'un Etat accomplit dans la plénitude de son indépendance, dans les limites de la souveraineté qu'il exerce sur lui-même, et les actes qu'il ne peut accomplir sans se heurter à la souveraineté des autres nations, sans empiéter sur leur indépendance. Les premiers de ces actes relèvent du droit public intérieur, les seconds, seuls, relèvent du droit international.

C'est un axiome, en matière de droit : qu'il ne faut pas décider d'une matière par les principes qui régissent une autre ni trancher, par conséquent, par les principes du droit international ce qui relève exclusivement du droit public intérieur de chaque Etat.

On lit dans la *Gazette de France* :

Il est difficile de pénétrer aujourd'hui la vraie cause de la persécution de M. de Bismarck contre les catholiques. On ne pourra apprécier que plus tard les raisons de cette guerre à outrance contre le clergé.

Nous admettons bien qu'il déteste une puissance que ni le prestige de ses victoires, ni l'énergie de ses attaques n'ont pu soumettre.

Cette résistance morale, que rien n'a pu briser ni fléchir, doit irriter singulièrement son orgueil. Mais M. de Bismarck n'est cependant pas homme à exposer les fruits d'une politique poursuivie depuis si longtemps, par de simples considérations de haine religieuse, et nous avons toujours pensé que si M. de Bismarck manifeste si bruyamment son ressentiment anti-catholique, c'est qu'il a jugé que ce ressentiment pourrait couvrir très-utilement ses plans, servir sa politique d'invasion contre la France qu'il abhorre.

Nous détruire, voilà évidemment son but.

Tant que la France était la protectrice reconnue, depuis des siècles, de l'Eglise dans le monde, elle avait une autorité et des alliances naturelles, et il fallait bon gré mal gré s'incliner devant cette situation. L'Angleterre, en défendant les intérêts protestants, et la Russie la cause de l'Eglise grecque, avaient-elles aussi voulu donner à leur influence une base politique analogue.

La Prusse, dans cet ordre d'idées, ne représente rien. Or, il faut qu'elle représente quelque chose. Ne pouvant prendre une position occupée par d'autres, elle a pensé qu'en s'attaquant avec cet acharnement au catholicisme, elle ferait du bruit dans le monde et en retirerait ce double profit : d'abord, bien établir que la France n'est plus la protectrice du catholicisme ; que la Papauté n'est plus défendue par la Fillé aînée de l'Eglise ; que notre pays n'a aucun rôle moral à jouer dans le monde ; puis s'immiscer partout, dans tous les Etats que M. de Bismarck veut faire tributaires de l'Allemagne, au nom de sa haine contre l'Eglise.

Comme il ne pouvait intervenir ni au nom des intérêts de l'Eglise grecque, ni au nom des intérêts protestants, ni au nom du catholicisme, il a imaginé de se créer un droit d'ingérence résultant de la mission qu'il s'est attribuée de détruire l'autorité et l'indépendance du clergé catholique.

Il a compris qu'il trouverait de nombreux alliés dans tous les Etats catholiques, et sous ce rapport il n'a vu que trop juste.

La lettre suivante adressée de Berlin à la *Gazette de Cologne* montre que la presse commencerait à se raviser. Espérons que ce premier pas sera suivi d'une reculade. M. de Bismarck reçoit en effet deux avertissements dont il doit profiter, en premier lieu la visite de l'Empereur

d'Autriche au roi d'Italie, en second lieu l'opposition très nette de l'Angleterre.

L'opinion publique est quelque peu inquiète, à Berlin ; on a beaucoup remarqué qu'un nouveau conseil des ministres avait eu lieu, hier, chez le prince de Bismarck, et que le prince impérial lui avait fait hier soir, après dix heures, une nouvelle visite qui a duré très longtemps. L'échange de notes avec la Belgique, que l'on connaît maintenant, a produit aussi un mauvais effet. On craint que l'Empire allemand ne se fasse une réputation de voisin incommode et querelleur. On espère, dans tous les cas, que l'Allemagne n'a pas l'intention de restreindre la liberté de la presse en Belgique. On se rappelle quel vif mécontentement montrait toute la presse allemande chaque fois que Napoléon III faisait des observations dans ce sens au gouvernement de Bruxelles, et l'on considère comme une particularité de notre grand-chancelier, mais non pas comme une de ses qualités, la susceptibilité qu'il montre à l'égard des opinions exprimées par les journaux allemands et étrangers. On est, par conséquent, très-heureux d'apprendre que l'échange des notes du mois de février n'ait pas eu de suite.

Du reste, contrairement à l'opinion de la *Gazette de Cologne*, il a paru dans la *Post* de Berlin un article très agressif contre la France. Cet article répandu partout a produit le plus mauvais effet pour l'Allemagne, surtout en Angleterre.

D'après la *Post*, les républicains et la République n'ont rien d'inquiétant pour l'Allemagne, et une Assemblée républicaine ne voudra pas faire la guerre. Mais chez les monarchistes, au contraire, « l'idée dominante est qu'une couronne doit être conquise sur les champs de bataille. » Ce qui signifie en bon prussien : la République sera la paix, la monarchie sera la guerre.

Et craignant qu'on n'ait pas compris, la feuille prussienne prend soin d'ajouter cette plaisante énormité : « Le parti de la guerre rêve l'ouverture des hostilités avant la dissolution de l'Assemblée nationale actuelle. »

Qui veut trop prouver ne prouve rien. En poussant ses suppositions aussi loin, la *Post* les a fait tomber dans le domaine des rêveries absurdes ou de provocations puériles. « Le parti de la guerre ! » Où est-il ? le connaît-on à Berlin ?

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe de M. de Bismarck, a trouvé que l'article de la *Post* était exagéré ; mais sa rectification est écrite d'un ton aigre doux.

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET LES EVEQUES PRUSSIENS.

Les évêques prussiens, réunis à Fulda pour délibérer sur la crise nouvelle que traverse l'Eglise catholique, ont pris une résolution qui ne nous surprend point, mais dont il était difficile d'attendre un heureux effet : ils se sont adressés directement à l'empereur Guillaume avec l'espoir, bien téméraire, qu'il existait un désaccord entre les sentiments du souverain et ceux de ses ministres, ou plutôt de son ministre.

Il y a un an, après le vote des lois de mai, le Pape avait adressé un appel personnel à l'empereur. On n'a pas oublié la lettre de Pie IX et la réponse dont elle fut l'objet. L'empereur prenait hautement la responsabilité des mesures de rigueur dirigées contre les catholiques ; il s'associait aux vœux, aux intentions, à la politique de M. de Bismarck ; il affirmait que rien de ce qui s'était fait ne s'était fait sans lui, et que rien de ce qui se ferait ne se ferait non plus sans lui. Il vaut mieux, dit-on, s'adresser à Dieu qu'à ses saints ; mais Dieu, bien souvent, se plaît à agir par l'entremise de ses saints. Les évêques prussiens ont renouvelé la tentative du Pape, elle ne leur a pas mieux réussi. Cette fois même l'empereur n'a pas pris la peine de répondre directement ; il a confié ce soin à son ministre d'Etat, et celui-ci s'en est acquitté de manière à enlever à l'épiscopat allemand ses dernières illusions.

Les évêques invitaient l'empereur à refuser sa sanction aux lois sur l'administration des biens ecclésiastiques, déjà votées par la Chambre des Députés, « comme étant une frustration de droits légitimement acquis et de perturbations sans nombre. » — Qu'est-ce à dire ? répond le ministre d'Etat. Est-ce que les lois dont il s'agit auraient pu arriver jusqu'à la chambre si elles n'avaient pas été ap-

prouvées d'avance par l'empereur ? Ce qu'on demande aujourd'hui au souverain, ce n'est pas d'exercer librement son droit d'opposition aux mesures votées par les députés, c'est de se donner à lui-même un démenti. Et cette requête, on la lui adresse encore « en des termes inconvenants ! »

Nous avouons qu'il nous est difficile de distinguer ce qu'il y a d'inconvenant dans la lettre très modérée et très digne des évêques, à moins que le ministre d'Etat ne taxe avec cette sévérité l'argumentation légale qu'elle contient. Le gouvernement a-t-il le droit de supprimer des allocations budgétaires qui sont la conséquence d'obligations contractées par l'Etat, « sous la garantie de l'honneur prussien ? » Les orateurs qui ont pris part aux discussions de la Chambre des Députés ont tous représenté le traitement accordé aux ecclésiastiques comme une simple libéralité, comme un don gratuit qu'on peut accorder ou refuser à l'Eglise, suivant qu'elle se montre plus ou moins soumise, ou plus ou moins résignée. Ce traitement résulte cependant d'un contrat synallagmatique, d'un concordat qui ne saurait être déchiré sans le consentement des deux parties.

L'Etat a sécularisé les biens épiscopaux, les couvents, les abbayes ; il s'est emparé des dotations souveraines et des droits seigneuriaux qui constituaient la fortune ecclésiastique : lui est-il permis aujourd'hui de supprimer selon son bon plaisir les allocations qu'il s'est solennellement engagé à accorder au clergé en échange de ses propriétés et de ses revenus perdus ? La question valait au moins une réponse, le ministre d'Etat n'en dit pas un seul mot dans sa lettre ; il se contente d'attaquer de nouveau le dogme de l'infaillibilité pontificale et de rappeler avec ironie aux évêques, les Manifestes éloquentes où quelques uns d'entre eux prédisaient avant le concile, les funestes effets des projets du Vatican. « MM. les évêques, ajoute-t-il légèrement, ont-ils pu s'imaginer que les dotations dont la suppression fait l'objet du litige auraient jamais été accordées par l'Etat si, au moment où on les accordait, il eût fallu réserver aux évêques et au clergé le droit d'obéir ou de ne pas obéir aux lois de l'Etat, selon qu'il plairait au Pape ? » C'est ce qui s'appelle tourner la difficulté sans la résoudre, et les évêques pourraient répliquer : Le gouvernement a-t-il pu s'imaginer qu'au moment où ils ont accepté des dotations en échange de leurs biens, les évêques et le clergé ont consenti à se soumettre inconditionnellement à toutes les lois et à toutes les ordonnances administratives, même à celles qui leur interdiraient la proclamation de la vérité divine ou qui exigeraient d'eux le reniement de la foi chrétienne ? »

(Journal des Débats.)

Informations

La Suisse continue à mériter les *satisfecit* de l'Allemagne. Le *Courrier de Genève* nous annonce la violation et l'envahissement de l'Eglise catholique de Notre-Dame, à Genève. La Suisse s'enfonce dans une voie lamentable et funeste. La légende de Gessler et de Guillaume Tell, si vieille et si oubliée qu'elle soit, pourrait bien quelque jour redevenir présente à toutes les mémoires, et ce jour-là une terrible collision apprendrait à la Suisse ce qu'il en coûte de sacrifier les droits d'un peuple à la satisfaction docile d'un puissant voisin.

On lit dans le *Mémorial de la Loire* :

« Dans sa séance du vendredi 9 avril, le Conseil général de la Loire a invalidé, par quinze voix contre treize, l'élection de M. de Meaux, ministre de l'Agriculture et du Commerce. »

On sait que, sur la protestation de M. Bertrand qui avait été battu dans le canton de St-Georges-en-Couzan par M. de Meaux, le Conseil général de la Loire, dans sa session de novembre 1874, ordonna une enquête destinée à vérifier les faits allégués par le candidat malheureux.

Cette enquête, faite par MM. Meaudre de Sugny, Gouttenoire et Brossard, établit d'une façon évidente que l'élection de M. de Meaux n'était entachée d'aucun vice et que rien ne s'opposait à sa validation. Elle prouva même que certain conseiller général avait, dans un esprit d'hostilité à M. de Meaux, déposé de faits qui n'existent que dans son imagination.

Le rapport de M. Meaudre de Sugny, au nom de la majorité de la commission, après avoir mis à néant tous les faits allégués dans la protesta-

tion de M. Bertrand, concluait énergiquement à la validation. M. Brossard, membre de la gauche du conseil général et commissaire enquêteur, dans un autre rapport, déclara qu'il ne pouvait s'associer aux conclusions de ses collègues. Rien n'était moins probant que l'argumentation de M. Brossard, argumentation qui ne reposait sur aucune base solide et sérieuse.

Mais la gauche du conseil général était, de parti pris, hostile à M. de Meaux. Son attitude était si claire, on la savait si fermement décidée à invalider cette élection que les membres conservateurs ont cru qu'il était de leur dignité et de celle de M. de Meaux de ne pas réfuter le contre-rapport de M. Brossard. Pour la gauche, elle n'a pas même essayé de combattre les conclusions présentées par M. Meaudre de Sugny, au nom de la majorité, sentant bien qu'il était impossible de maintenir, en présence du résultat de l'enquête, la protestation de M. Bertrand.

On a donc voté sans discussion et, par quinze voix contre treize, M. de Meaux a été renvoyé devant ses électeurs, qui, nous n'en doutons pas, le rééliront à une immense majorité, car l'invalidation de son élection n'est qu'une œuvre de parti pris et d'hostilité systématique. »

LE CAPITAIN BOYTON

Sa traversée de Douvres à Boulogne.

On écrit de Boulogne à la *Liberté* :

Le capitaine Boyton a résolu le problème dont il avait annoncé la solution. Il a traversé la Manche, revêtu de son appareil ; à neuf heures vingt minutes il était en rade de Boulogne à bord du vapeur qui lui servait d'escorte. A neuf heures du soir, le capitaine Boyton se trouvait à cinq milles du cap Gris-Nez, où, malgré tous ses efforts, il se trouvait entraîné par la violence des courants qui, dans ces parages, atteignent une vitesse considérable au moment des grandes marées. La mer était en ce moment très houleuse ; une obscurité profonde enveloppait les terres ; le pilote envoyé au devant du capitaine par la Société humaine de Boulogne a exigé, de concert avec toutes les personnes qui se trouvaient à bord du steamer, qu'il montât à bord. La nuit ne permettait plus de le distinguer sur l'eau. Il eût été impossible d'aller rapidement à son secours et de lui prodiguer les soins qu'aurait pu réclamer son état.

A 9 heures 30 minutes, le capitaine Boyton mettait pied à terre avec son appareil et était reçu sur les quais de Boulogne par M. Louguéty, président de la Société humaine, entouré de ses collègues, le lieutenant de vaisseau Ragiot, inspecteur de la Société centrale de sauvetage des naufragés, les capitaines Merri-den, Harcher, le capitaine du port, le commissaire de marine. Une foule immense a salué ce jeune et énergique marin. Une voiture l'attendait au bout de l'estacade et l'a conduit dans l'hôtel de la Société humaine où tout était préparé pour le recevoir.

Aussitôt débarrassé de son appareil, Boyton a pris un bain dans la même salle, on l'a enveloppé de couvertures chaudes et mis dans un lit bien chauffé. Après une demi-heure de repos, il a pu prendre quelque nourriture. Deux médecins de Boulogne veillaient auprès de lui. Il faut dire, du reste, que Boyton ne se plaignait nullement de la fatigue, et que ce n'est que sur les instances réitérées du pilote et des médecins qu'il a consenti à monter à bord du steamer.

LE DÉFI D'HOLTUM.

On sait le tour de force qu'accomplit M. Holtum aux Folies-Bergères. Il se tient debout, à une certaine distance, en face de la bouche d'un canon d'acier. Le canon est chargé à boulet : le coup part, et M. Holtum arrête le boulet au passage, entre ses deux mains.

Le chroniqueur du *Monde illustré* avait prétendu qu'il n'y avait là qu'un tour vulgaire, que le véritable boulet ne partait pas, et que celui qui arrêtait Holtum lui était tout simplement lancé à la main de la coulisse.

M. Holtum faisant de son tour du canon une telle question d'amour-propre avait proposé de l'exécuter dans la cour même du *Monde illustré*, c'est-à-dire du *Moniteur universel*, quai Voltaire, 13. L'exiguité de cette cour l'a contraint de renoncer à cette première idée. C'est au jardin Mabille qu'a eu lieu l'expérience en présence de toute la presse parisienne.

M. Holtum a d'abord exécuté des exercices de voltige : il a jonglé sans le moindre effort avec trois boulets, dont le moindre pèse au moins vingt livres ; puis avec trois massues de fer massives, enjolivées de pointes aiguës. Nous ne nous souvenons pas avoir jamais vu, dans aucun cirque, un homme doué d'une pareille

force musculaire, étant donné surtout sa taille, qui est à peine au-dessus de la moyenne.

L'expérience du canon a suivi, après cinq minutes d'un repos bien gagné.

Les spectateurs ont visité le canon, véritable canon d'acier, on ne peut plus sérieux, se chargeant par la culasse. On y lit ces mots en cuivre sur une plaque de fer : *London Hol-tum professor*. Le boulet, l'un de ceux avec lesquels jonglait un instant auparavant le prestidigitateur, est du poids de 20 livres environ.

Le canon est placé dans une inclinaison permettant au boulet de décrire une parabole déterminée.

M. Holtum se place à une distance de 6 à 7 mètres, adossé à une planche qui dépasse sa tête de 50 centimètres environ.

Le coup part : le sommet de la planche est mis en pièces par le boulet.

C'est l'expérience préparatoire. La seconde a suivi immédiatement.

M. Holtum avait contre lui un inconvénient inattendu : le soleil, très brillant, le frappait en plein visage. Il a donc dû se placer de trois quarts pour voir arriver le boulet.

Le second part : on entend un cri, et Holtum, campé sur ses jarrets, étend les bras et montre aux spectateurs le boulet arrêté au passage.

Le succès a été complet et les applaudissements n'ont pas manqué au héros de la fête.

Il est bien évident que tout le secret du tour consiste dans la mesure calculée, à un milligramme près, de la charge de poudre; mais la poudre subissant des conditions hygrométriques très variables, la chose n'en exige pas moins une adresse et surtout une vigueur peu communes, sans compter que le danger est des plus réels.

Holtum a donc gagné son pari.

M. Velle, le prestidigitateur bien connu, servait d'interprète et a annoncé que cette expérience était un adieu. M. Holtum quitte, en effet, Paris, se rendant à l'étranger, où l'attend évidemment un succès égal à celui qu'il a obtenu à Paris.

Chronique locale

et méridionale.

Voici les détails des sommes recueillies par la commission de la fête de charité de Cahors :

Souscriptions.....	4,100	»
Quête le jour de la Cavalcade.....	2,228	»
Concert.....	736	36
Location de chaises sur le balcon de l'hôtel-de-ville.....	50	»
Bal.....	1,385	50
Vente de charité.....	671	05
Vente de programmes.....	66	75
Divers.....	171	05
Total.....	9,408	71

Les dépenses, ajoute le procès-verbal, s'élevaient à environ 5,400 fr., il resterait donc 4,000 fr. à distribuer aux pauvres.

REMONTE GÉNÉRALE.

Itinéraire que suivra le Comité d'achat dans le département du Lot, pendant le mois d'avril 1875.

16 avril Castelnaud-Montrasier....	11 h. 1/2
17 — Cahors.....	—
18 — Cajarc.....	—
19 — Figeac.....	—
20 — Lacapelle-Marival.....	—
21 — Bretenoux.....	—
22 — Martel.....	—
23 — Gramat.....	—
24 — Gourdon.....	—
25 — Cazals.....	—
26 — Puy-l'Evêque.....	—

Le Comité acceptera des chevaux de robe gris même pour la remonte de la gendarmerie.

CONCERT DE BIENFAISANCE

On nous écrit de Figeac :

Pendant que Cahors célébrait sa belle fête du 4 avril, Figeac en préparait une autre, dont la charité était également le motif et le but.

Depuis un an, environ, notre ville possède, comme la vôtre, un couvent de sœurs garde-malades. Les règles de leur congrégation, exigent que leurs services soient entièrement gratuits. Les dons et les offrandes volontaires

sont les seuls moyens d'existence qui leur soient permis.

Un dévouement aussi désintéressé entraîne nécessairement avec lui, on le comprend, beaucoup de souffrances et de privations.

C'est pour les adoucir et les diminuer que plusieurs personnes ont eu la pensée d'organiser un Concert de bienfaisance.

C'est à M. Ritter, notre habile et intelligent organiste, qu'appartient l'initiative de cette œuvre généreuse, et ce sont ses élèves qui se sont chargés de l'exécuter.

Le Concert a eu lieu jeudi dernier, dans la salle d'Asile de l'établissement des sœurs de Nevers, pour ces dames s'étaient fait une joie de céder pour une pareille circonstance. Ce local convenait d'ailleurs merveilleusement par ses vastes dimensions et par son excellente sonorité.

La fête a commencé à huit heures du soir. La salle était magnifiquement illuminée; le clergé, les premiers fonctionnaires et l'élite de la société de notre ville y étaient réunis. On peut dire que tout ce que nous comptons ici de plus honorable et de plus distingué s'y était donné rendez-vous.

Je voudrais m'étendre longuement sur la manière dont a été rempli le programme très-heureusement composé par M. Ritter, et qui renfermait plusieurs morceaux de grands maîtres. J'aimerais aussi à citer les noms les plus applaudis. Mais la modestie des jeunes personnes dont nous avons admiré le talent m'oblige à les taire malgré moi. Ce qu'il m'est permis de dire cependant, c'est qu'aucune des exécutantes n'a été médiocre, et que tous les morceaux, sans exception, ont été applaudis.

Quelque brillant qu'ait été le jeu des pianistes, que relevaient encore des accompagnements de flûte, de violoncelle et d'harmonium, ce sont les chants qui ont paru intéresser le plus vivement la plus nombreuse partie des spectateurs. Nous devons mentionner les suivants, comme ayant été particulièrement remarquables :

Madeleine; l'air du rossignol des *Noces de Jeannette*; le duo du *Juif-Errant*, d'Halévy; le *Rappelle-toi*, de Reupès; la scène du *Chiffonnier*, de Renzac; les *Compagnons-Charpentiers*, d'Armand.

Cette dernière chanson qui a été chantée par M. Quettin, notre capitaine de gendarmerie, a été écoutée avec un enthousiasme indescriptible. Des bravos et des battements de mains redoublés lui ont prouvé à quel point son entrain, sa verve comique et son merveilleux organe étaient goûtés de tous, et combien on lui était reconnaissant du concours qu'il avait prêté à notre solennité musicale. Aussi la quête, dont Madame de Lubac, notre nouvelle sous-préfète, avait bien voulu se charger, a-t-elle été des plus abondantes. Avec son produit et celui des billets d'entrée, M. Ritter a pu remettre, dès le lendemain, à la supérieure des sœurs garde-malade la somme de 614 francs.

Ce chiffre dit mieux, ce me semble, que tout ce que je pourrais ajouter, quel a été le succès de la fête dont j'ai entretenu vos lecteurs.

En résumé, le Concert de jeudi a été une bonne et belle œuvre. Il a secouru une maison qui rend ici d'inappréciables services; il nous a procuré une délicieuse soirée, et il a mis en relief d'incontestables talents. Aussi espère-t-on qu'un essai qui a si bien réussi ne sera pas le dernier.

X***

On s'occupe en ce moment d'un projet de loi présenté par M. Mathieu-Bodet, et qui intéresse au plus haut point nos départements viticoles.

Il est relatif à l'abaissement du degré d'alcool dans les vins, et cette mesure rencontre une opposition très-vive dans les pays viticoles.

Aux termes des déclarations de M. Mathieu-Bodet, tout vin de France qui offre une proportion supérieure à 12 degrés, contient une addition d'alcool. Ce n'est qu'une assertion, mais si un vote venait la consacrer, il pourrait s'en suivre, en Angleterre, un changement de la législation douanière qui régit l'entrée de nos vins, et nos viticulteurs se trouveraient lésés. Leur inquiétude est donc assez vive.

Le projet de loi de M. Mathieu Bodet est l'objet, en ce moment, d'un sérieux examen au ministère des finances.

L'administration des douanes a pris une mesure depuis longtemps réclamée par le commerce : désormais les caisses de marchandises venant de l'étranger ne doivent plus être ouvertes à la frontière, mais seulement à destination et en présence du destinataire prévenu.

Pour bénéficier de ce règlement nouveau, il suffira de faire une déclaration exacte et suivant une formule imprimée.

Le *Soir* annonce qu'une commission pour étudier le meilleur moyen de rétribution des receveurs municipaux va être établie près le ministre de l'intérieur, qui en confère en ce moment avec ses collègues. Elle se composera d'un conseiller-maire à la cour des comptes, président; de deux conseillers référendaires, d'un inspecteur des finances, d'un chef de bureau au ministère des finances, du chef de bureau de la division communale au ministère de l'intérieur. Cette commission, précédemment instituée en 1868, avait cessé de fonctionner en 1870, à cause des événements de la guerre.

On signale de nombreux orages dans le Midi. A Carcassonne des pluies torrentielles sont tombées.

Un orage a éclaté avant-hier à Castres. D'énormes quantités de grêle amoncelées restent en plusieurs endroits les chemins impraticables.

Pour la chronique locale, A. Layout.

Bulletin Viticole

La production moyenne des vins dans tous les Etats de l'Europe, autres que la France, est de 80 millions d'hectolitres en chiffre rond, et le rendement moyen de la vigne, en France, s'élève à 55 millions d'hectolitres.

L'Italie occupe le second rang sur l'échelle de la production viticole, avec un chiffre de 32 millions d'hectolitres.

L'Autriche-Hongrie vient ensuite, avec 23 millions.

Puis l'Espagne se place au quatrième rang des pays grands producteurs de vins; elle récolte 13 millions et demi d'hectolitres.

La comparaison de ces divers chiffres montre que la supériorité de la France, sous le rapport de la production viticole, est toujours très grande, au point de vue de la quantité. Nous croyons qu'elle n'est pas encore sérieusement menacée, malgré les progrès remarquables de la viticulture, en Italie et dans l'empire Austro-Hongrois, où il règne une véritable fièvre viticole.

Lesparre (Gironde), 8 avril.

Nous avons toujours ici un bon petit courant d'affaires, et il est peu de semaines qui ne nous apportent un contingent raisonnable de transactions. Les prix se maintiennent avec une grande fermeté pour les vins nouveaux, tandis qu'ils semblent fléchir un peu pour les vieux.

Sainte-Foy (Dordogne), 8 avril.

Les affaires continuent à bien marcher dans notre vignoble, et, bien que la quantité récoltée en 1874 ait été considérable, nous touchons au moment où il sera difficile de faire de la marchandise en premières mains.

Prix bien tenus et affaires suivies.

Fronton (Tarn-et-Garonne), 8 avril.

Nous voici arrivés à la période critique de la végétation de la vigne; nous entrons dans la lune rousse. Jusqu'ici le temps sec et froid retenait la sève; mais, depuis quelques jours, le vent du midi souffle et les bourgeons se gonflent à vue d'œil. Tout ira bien si nous n'avons pas de gelées, mais ce point noir à l'horizon ne laisse pas que d'inquiéter nos viticulteurs : leurs craintes s'appuient sur ce phénomène, encore inexplicable, des gelées du mois de mai correspondant, date par date, aux brouillards du mois de mars. Or, le premier mars, nous avons eu un brouillard très intense, qui a duré toute la matinée; le 8 et le 9, encore du brouillard, moins épais et de plus courte durée. Si le phénomène se reproduit avec la même exactitude que l'année dernière et les années précédentes, nous avons la presque certitude que nos vignes seront éprouvées encore, par les gelées du printemps. Une autre cause d'inquiétude, c'est la grande quantité de neige qui est tombée récemment sur les diverses chaînes de montagnes qui entourent les vignobles du midi. C'est là, certainement, une cause qui aidera au rayonnement nocturne. Dieu veuille que ces craintes ne se réalisent pas! Dans le cas contraire, le commerce pourrait regretter d'être tombé dans l'exagération opposée à celle qui signala la campagne de l'année dernière.

Bien qu'elles n'aient pas répondu entièrement aux espérances et aux prévisions des feuilles radicales, les élections pour le conseil général dont les huit cantons ruraux du département de la Seine, ont été le théâtre dimanche dernier, n'en ont pas moins donné l'avantage à l'élément républicain extrême :

A Courbevoie, avec M. Lesage, conseiller sortant; à Saint-Denis, avec M. Moreau ex-maire révoqué, succédant à M. Littré; à Charenton et à Villejuif, avec le docteur Béclard et M. Benjamin Raspail, tous deux conseillers sortants, c'est le radicalisme, et le radicalisme souvent le plus accentué, qui a triomphé.

Quant aux cantons de Neuilly et de Pantin, où le premier tour de scrutin n'a pas produit de résultat, MM. le docteur Villeneuve et Jacquet, ancien maire révoqué au 24 mai (candidats patronés l'un et l'autre par le *Rappel* et la *République française*), l'emportent d'un nombre de voix tel sur leurs concurrents conservateurs ou républicains modérés que leur nomination semble assurée au second tour. Sur ce double point, il importe de le faire remarquer, les conseillers sortants, MM. Codur et Houdard, sont absolument distancés.

Les conservateurs n'ont pu obtenir de succès qu'à Vincennes et à Sceaux, où, malgré les efforts énergiques des factions radicales, MM. Sueur et Hunebelle ont été réélus.

Mais si la journée de dimanche dernier a procuré la victoire au parti radical dans le département de la Seine, dans celui du Cher par contre, les modérés ont pris une revanche signalée et méritoire.

M. Henri Brisson, député de la Seine et président du groupe parlementaire de l'Union républicaine, candidat pour la seconde fois à un siège de conseiller général, a vu pour la seconde fois également échouer ses sollicitations auprès des électeurs du département du Cher. Au 4 octobre dernier, le canton de la Guerche lui préférait un conservateur, M. Ravenaz; au 11 avril, le canton de Sancoins, objet de ses prédilections récentes, vient de donner près de 1,200 voix à M. de Saint-Sauveur, contre un millier environ qu'a pu réunir, à grand renfort de propagande révolutionnaire, M. Brisson.

Bourse de Paris.

Paris, 15 avril 1875.

Rente 3 p. %	63,72
— 4 1/2 p. %	92,50
— 5 p. %	102,80

Contre les rhumes, grippe, maux de gorge, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delan-grenier possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, la bile ou les humeurs, trouveront dans le Chocolat de Desbrière un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies (Exiger sur chaque boîte la signature. Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

Mal de Dents. — L'EAU du D^r OMÉARA

calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (10 AVRIL 1875).

Les maladies mystiques. Louise Lateau, par M. Warlomont. — Le polymorphisme chez les champignons, par MM. Cooke et Berkeley. — Rapport de M. E. Blanchard, au Congrès des Sociétés savantes, sur les travaux scientifiques des départements en 1874. — Bibliographie. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (10 AVRIL 1875).

Les cercles catholiques d'ouvriers en France. — Chûte et partage de la République vénitienne en 1797 par M. Paul Gaffarel. — La Palestine inconnue

(suite et fin), par M. Ch. Clermont-Ganneau. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N*** — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr. Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Le SIROP de PIERRE LAMOUROUX, béchique et calmant, est un précieux agent thérapeutique pour calmer les bronchites les plus intenses, la grippe, les rhumes, etc.

La PÂTE ayant les mêmes propriétés que le Sirop, est employée dans les voyages.

Les plus célèbres médecins de Paris les recommandent dans leur clinique et relaient dans leurs ouvrages les succès qu'ils en ont obtenus. Dépôt dans toutes les principales pharmacies de France et de l'étranger.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

NOUVELLE FABRIQUE

DE

CIMENT D'ANGÉLY

ENTREPOT

7, Maison BELMONT, rue Fénelon, 7

CAHORS

C'est de cette montagne que j'extraie la marne argilo-calcaire pour la fabrication du Ciment, remfermant, d'après les analyses faites, des qualités supérieures aux titres des Portlands Anglais et des Ciments de Vassy.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien m'accorder votre confiance, Recevez l'assurance de ma considération.

BELMONT, jeune.

NOTA. — Je rappelle à vos bons souvenirs ma Maison de Tapiserie et ma Fabrique de Meubles en tout genre.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

En vente chez tous les libraires

L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL

DU LOT

PRIX : 2 FR.

FEURS ARTIFICIELLES.



MARIAGE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes; Feux d'artifice.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

LA REGLISSE SANGUINEDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 0 fr. 60 c.

A CÉDER

pour cause de décès, dans un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, une imprimerie avec journal, bien achalandée. S'adresser, pour les renseignements à MM. Havas, Lafite et Co, place de la Bourse, 8, Paris.

AU PETIT SAINT-THOMAS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université

PARIS

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de CAHORS, qu'elles trouveront chez le Représentant du PETIT SAINT-THOMAS dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS, ainsi que des Opérations considérables et exceptionnellement avantageuses qu'ils ont traitées pour cette saison.

LES PRIX DE VENTE SONT RIGOREUSEMENT LES MÊMES QU'À PARIS

Représentants : MM. PETIT et BONNET, rue du Parc, Cahors.

Envois franco de port à partir de 25 francs.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS. Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS. PARAIT TOUS LES JEUDIS. RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Causerie financière. — Revue de toutes les valeurs. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Jurisprudence financière. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes officielles des tirages d'actions et d'obligations. PRIME GRATUITE offerte à tout nouvel Abonné : LE CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE Pour 1875. VOLUME TRÈS-COMPLÉT DE 132 PAGES, CONTENANT : Des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — leurs plus hauts et plus bas cours en 1874, — l'époque de leurs tirages annuels, — leur revenu pendant chacune des cinq dernières années, — l'échéance de leurs coupons, — le taux et la période de leur amortissement, — l'historique de chacune des valeurs à lots autorisées et la liste des lots non réclamés des emprunts de la Ville de Paris. On s'abonne p^r 4 fr. par an au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS EN ENVOYANT UN MANDAT-POSTE OU DES TIMBRES-POSTE Au CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris Ou à l'une des Succursales du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS : à Lyon, 5, r. de l'Hôtel-de-Ville; — à Marseille, 5, pl. de la Bourse; à Bordeaux, 29, Cours de l'Intendance.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les Maladies de l'estomac (Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies), de celles des Intestins et du Foie, des Dartres, des Hémorrhoides, des Congestions, des Constipations opiniâtres, des Rhumatismes, des Affections utérines. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur Traité de Thérapeutique, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées. Dépôts à Cahors, Vinel, pharmacien; à Figeac, Houillé, épicier.

MAGASIN DE FEURS ARTIFICIELLES



MME LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.